

Ville de VAUCRESSON

## **Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021**

### **Conseil municipal du 12 novembre 2020**

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2021 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil municipal du 17 décembre prochain.

## **Introduction**

Le budget 2021 est basé sur des principes sains, reposant sur un excédent de fonctionnement permettant d'alimenter un budget d'investissement ambitieux.

Comme chaque année, le budget se construit dans un environnement complexe en évolution permanente. A ce titre, l'exercice budgétaire 2021 doit tenir compte tout à la fois d'un contexte sanitaire durablement incertain et d'évolutions fiscales majeures (plan de relance, suppression de la taxe d'habitation, évolution de l'intercommunalité) qui impacteront l'équation financière des communes à moyen et long terme.

## **1 – Le contexte national et local**

### **Le contexte économique**

Après une chute historique estimée à 11% du produit intérieur brut (PIB) en 2020, le gouvernement prévoit pour 2021 un rebond de la croissance inférieur à la première prévision qui se situait à 8%. Il table pour 2021 sur un déficit et une dette supérieure aux premières prévisions qui s'établissaient respectivement à 6,7% et 116,2% du PIB, en amélioration par rapport aux chiffres 2020 : 11% et 120%.

Les comptes sociaux devraient en particulier subir l'effet de ciseau issu de la baisse des cotisations et de la hausse des prestations médicales et sociales. Le taux de chômage est attendu au-dessus de 11% en 2021.

Le contexte sanitaire incertain et le durcissement des restrictions pourraient conduire à une dégradation de ces prévisions économiques.

### **Le projet de loi de finances**

Le projet de loi de finances pour l'année 2021 est centré sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans.

Le gouvernement a choisi trois priorités :

- Transition écologique
- Compétitivité des entreprises
- Cohésion sociale et territoriale

Dans ce cadre, les principales dispositions concernant les collectivités territoriales portent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics (4 milliards d'euros, avec une priorité donnée aux établissements scolaires), la protection de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols, les infrastructures et la mobilité verte, la mise à niveau numérique des organismes publics et la densification urbaine.

Le volet compétitivité, quoique visant les entreprises industrielles, devrait avoir un impact majeur pour les collectivités locales dont les ressources fiscales seront à nouveau remodelées.

La baisse des impôts de production pour un montant de 10 milliards d'euros devrait conduire à une substitution de la CVAE, par une fraction de TVA et la baisse de 50% de la CFE et de la

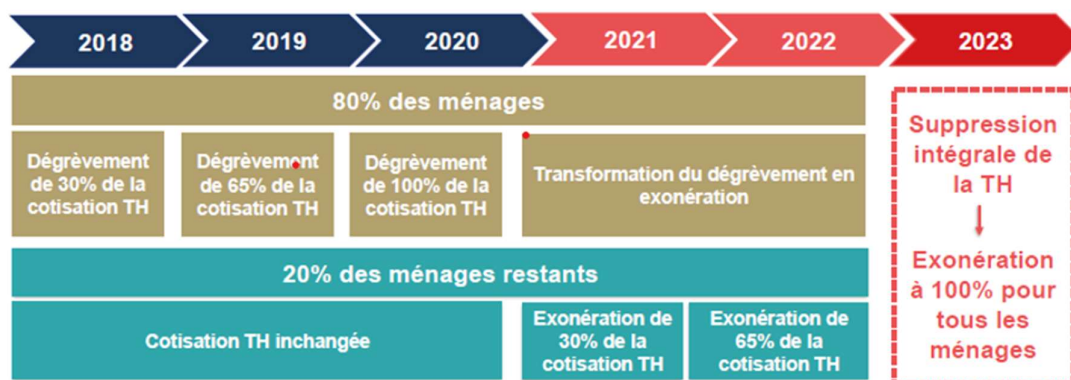
taxe foncière payées par les entreprises industrielles par l'intermédiaire d'une révision des bases locatives.

Cette mesure est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations.

Elle devrait s'accompagner de modalités de neutralisation de son impact financier dans le budget des collectivités territoriales. On notera que la CVAE a été l'un des impôts locaux les plus dynamiques parmi les ressources fiscales territoriales sur les dernières années.

La réduction des impôts économiques avait en réalité été annoncée bien avant la crise sanitaire et s'inscrit dans un mouvement global de réduction des ressources fiscales locales (dont la taxe d'habitation). Celles-ci sont compensées en partie par des dotations de l'État ne dépendant plus de la décision locale et faisant toujours l'objet de minorations ultérieures.

Au-delà du plan de relance, l'étape précédente de cette politique fiscale, la suppression de la taxe d'habitation (TH), se poursuit en 2021 pour les 20% des ménages payant encore cet impôt. L'allègement de cette frange de contribuables sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.



Pour rappel, seuls 35% des foyers vauressonnais ont bénéficié en 2020 du dégrèvement intervenu depuis 2018. Le solde bénéficiera d'une première exonération en 2021.

A la suite de cette réforme, les communes ne disposeront plus à l'avenir que du pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB).

On notera que le PLF 2021 prévoit que les effets induits par ces réformes de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés pour les mécanismes actuels de péréquation.

Enfin, le PLF prévoit une stabilité de la DGF, dont la Ville ne bénéficie pas à son niveau compte tenu de règles de répartition défavorables.

## **Le contexte sanitaire**

Le gouvernement a mis en place au début de l'été 2020 un plan de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des communes et EPCI.

Le PLF 2021 n'intègre pas à ce stade de dispositions complémentaires liées au Covid-19.

Or, malgré le rebond prévu l'année prochaine sur la plupart des ressources fiscales, le rendement des taxes d'aménagement, CVAE et CFE devrait diminuer compte tenu de la contraction de l'activité économique.

Certains députés réclament dans ce contexte la reconduction du mécanisme de garantie des ressources fiscales du bloc local pour 2021.

## **L'intercommunalité**

La Ville fait partie d'une intercommunalité à deux niveaux. Elle est membre d'un établissement public territorial (EPT), Paris Ouest la Défense (Pold), regroupant 11 communes. Pold est une entité de la métropole du Grand Paris (MGP), regroupant 11 EPT et la Ville de Paris représentant 131 communes de l'agglomération parisienne.

Les 5 compétences exercées par Pold depuis 2016 sont les suivantes :

- La politique de la ville
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Le Plan Climat Air Energie
- L'assainissement et l'eau
- La gestion des déchets et assimilés

Trois compétences sont partagées avec la MGP :

- L'aménagement et l'espace métropolitain
- La politique locale de l'habitat et du logement
- Le développement et l'aménagement économique

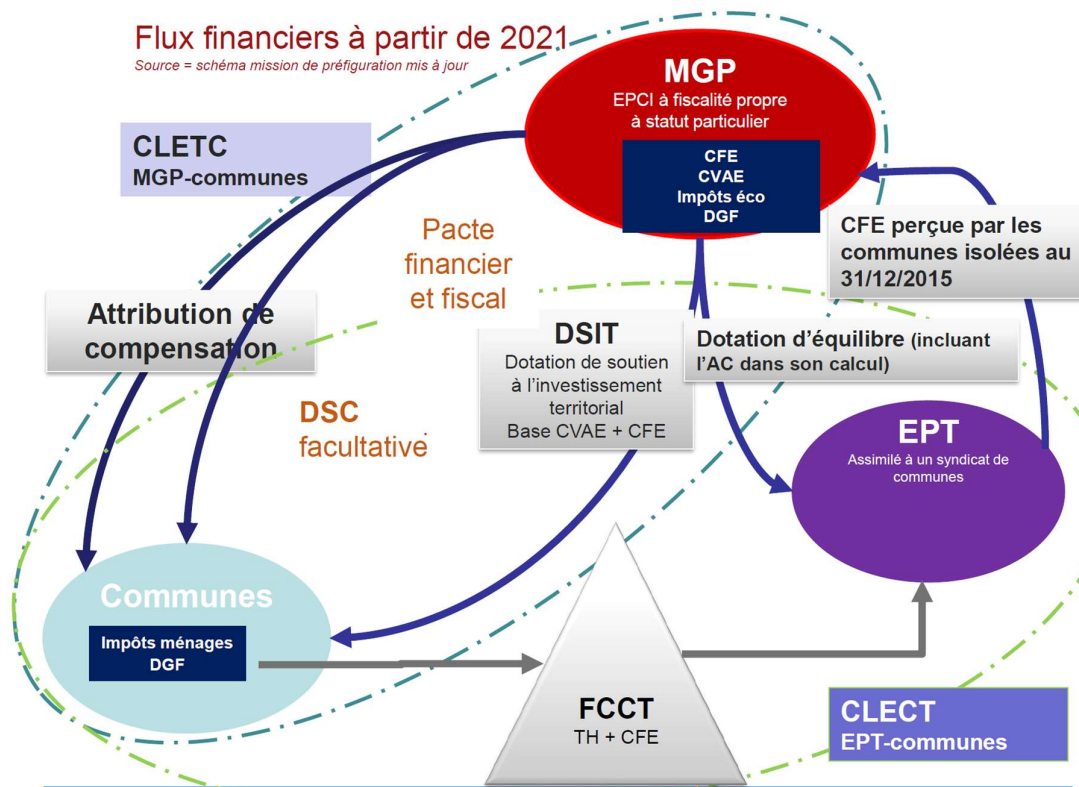
Depuis 2016 et jusqu'en 2020, Pold percevait le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La loi NOTRe prévoit le transfert de la CFE vers la métropole du Grand Paris (MGP) à compter de 2021.

Comme pour la CVAE perçue également par la MGP, celle-ci devra reverser à Pold les produits de CFE perçus. La MGP ne pourra donc ajouter à ses ressources que la part issue de la croissance de la CFE à partir de 2021. De même que pour la CVAE depuis 2016, elle devra alors reverser une partie de la croissance de la CFE aux communes et EPT *via* la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT).

Le mécanisme de réversion partiel échappe donc au pacte financier conclu entre les communes de Pold, rendant plus incertain les dispositions futures de compensation de la fiscalité professionnelle au profit des communes.

On rappellera que la Ville de Vaucresson perçoit les flux indirects de fiscalité professionnelle au travers de l'attribution de compensation et des dispositions du pacte financier Pold.



## Les dotations et péréquations

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat poursuit sa baisse inexorable (-10% par an) et équivaut à 7% des ressources fiscales (17% en 2015).

Les charges de péréquation sont anticipées à la hausse, après une progression de 20% en 2020 (1 502 k€). Elles atteignent un montant équivalent à 20,5% des ressources fiscales (10% en 2015).

La Ville de Vaucresson subit un mécanisme défavorable de dé plafonnement depuis la création de la MGP et de Pold en 2016, en ce qui concerne le fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Par ailleurs, le fonds de péréquation régional (FSRIF) est indexé sur la population de la commune basée sur le recensement INSEE de l'année 2016. La Ville se situe juste au-dessus du seuil déclenchant le mécanisme de péréquation.

L'année 2021 nous conduira à travailler sur ces différents sujets pour tenter de limiter la charge de péréquation prélevée sur les ressources de la commune.

## **2 – Les orientations budgétaires 2021**

La Ville poursuit son action en développant et adaptant l'offre de services aux Vaucressonnais dans un contexte budgétaire contraint et dans un cadre contractuel et réglementaire en évolution permanente.

### **Action scolaire et petite enfance**

L'ambition du Projet Educatif est de contribuer à l'attractivité de la Ville autour des thèmes d'éducation au civisme, à l'environnement, à l'alimentation, au sport, à la culture et à la sécurité. Un environnement moderne et durable de fonctionnement (mobilier, immobilier et équipements numériques) est essentiel pour tous les acteurs concernés. Les investissements réguliers seront poursuivis.

Dans le cadre de la démarche de démocratie locale, la Ville a créé un comité participatif Education pour proposer et prioriser les idées constituant un Projet Educatif du Territoire (PEDT) pour Vaucresson.

Les axes d'amélioration étudiés portent sur :

- La politique tarifaire des différents services liés à l'enfance et à la jeunesse,
- Un ajustement des offres de services parascolaires aux demandes des parents et enfants, dans le cadre du renouvellement du marché public. L'objectif recherché est d'enrichir l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles sur les temps de la pause méridienne et de l'accueil du soir,
- Un accompagnement de la Ville pour les projets pédagogiques présentés par les écoles, aussi bien en équipements, en ressources et en participation budgétaire.

En ce qui concerne la petite enfance, la Ville prévoit le maintien de l'offre de 135 berceaux sur l'ensemble de la Ville, avec un taux de satisfaction des demandes de 85%. L'offre petite enfance sera revue avec la CAF pour diversifier l'offre aux familles.

### **Restauration**

La commune attache une grande importance à la restauration scolaire, gérée en régie, et poursuivra ses efforts qualitatifs de développement des approvisionnements en produits bio et ressources locales.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi Egalim (au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 50% des aliments doivent être issus d'une agriculture durable et de qualité dont *a minima* 20% de bio) et repose sur la volonté de préserver le capital santé des enfants.

Dans ce sens, la Ville de Vaucresson souhaite élaborer des partenariats solides avec des producteurs locaux.

Par ailleurs, l'éveil au goût est un enjeu de ce service ; Les ateliers proposés sur la pause méridienne seront poursuivis.

## **Action sociale**

La Ville de Vaucresson a développé au cours des années passées une offre de services à destination des seniors une assistance aux plus démunis (CCAS) concernant entre autres l'alimentation, la santé, les loisirs et les nouvelles technologies. Cette offre est progressivement élargie et tend à assurer une meilleure diffusion de l'information et des dispositifs existants en matière de maintien à domicile avec notamment la mise en place d'un salon « aider ses parents à bien vieillir ».

Dans un contexte sanitaire perturbé et de modernisation des administrations qui rend l'accueil physique du public difficile, la Ville apporte une attention particulière à l'accueil des plus fragiles, n'ayant en particulier pas accès aux outils numériques.

Elle souhaite également développer les actions de prévention auprès de la population avec la mise en place de nouvelles initiatives (bus santé femmes, sécurité, etc.), renforcer la cohésion sociale (don du sang, appel à bénévolat, etc.) et assurer un soutien aux personnes fragiles (lutte contre l'isolement) en proposant notamment la mise en place d'un repas mensuel.

La mise en place de cette politique passe notamment par une revue des tarifs de certaines activités et par le recours aux dispositifs proposés par le Département (contrat de soutien).

## **Sport et jeunesse**

Après l'inauguration, en 2020, d'une piste d'athlétisme accessible à tous les Vaucressonnais, la Ville a pour objectif de construire deux terrains synthétiques sur le site sportif du Haras Lupin et générer des économies sur les coûts d'exploitation associés à l'entretien.

En parallèle, la Ville doit s'attacher à effectuer les investissements courants du quotidien pour maintenir l'ensemble des infrastructures en conditions opérationnelles.

Dans le cadre de la démarche de Démocratie Locale, la Ville a créé un comité consultatif Espaces sports loisirs et compétitions, dans lequel sont largement représentés les jeunes. Ce comité a pour mission d'identifier les besoins de création, rénovation et modernisation des espaces de détente mis à la disposition des Vaucressonnais pour y pratiquer des activités sportives en loisir ou en compétition.

## **Développement durable**

La démarche de développement durable de la commune s'inscrit dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) voté au Conseil de territoire du 25 juin 2019.

La réduction de l'empreinte énergétique de la Ville s'appuiera sur la mise en place de contrats énergie mutualisés (SIGEIF et SIPPAREC) et par le renforcement du suivi des consommations. La rénovation énergétique des bâtiments communaux devrait s'accélérer dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements et dans le cadre de la démarche Cit'Ergie engagée par la Ville, et ce, afin d'atteindre un objectif de réduction de la consommation énergétique de 40% en 2030 par rapport à 2010. Par ailleurs, le programme de rénovation de l'éclairage public et d'installation d'équipements d'éclairage à Led devrait également être amplifié en 2021 pour accélérer les économies qui devraient en découler.

Les aménagements en faveur du vélo (pistes cyclables, dispositif Véligo, racks à vélo), ainsi qu'à destination de la voiture électrique (bornes de recharge IRVE) seront déployés plus largement.

Le réaménagement végétal du cimetière et la revégétalisation de la RD 907 contribueront à la réduction des ilots de chaleur. L'objectif d'extension de la perméabilisation des sols conduira à la création de places de stationnement sur pavés drainants ainsi que la réduction de zones d'enrobés. La Ville poursuivra par ailleurs ses efforts de gestion différenciée de ses espaces verts et arborés, dans le cadre d'une politique zéro phyto.

Enfin, l'expérience initiée *via* l'EPT Paris Ouest La Défense en termes de collecte des bio déchets auprès de nos cantines scolaires et du marché alimentaire se poursuit.

## **Urbanisme et habitat**

La Ville travaille activement à la valorisation de son patrimoine foncier notamment au travers de son partenariat avec l'EPFIF en maîtrise et en veille foncière. La réalisation d'une étude urbaine visant à élaborer l'aménagement global du centre-ville, générera une évolution du PLU qui permettra de conduire les projets d'urbanisme avec efficacité et respect de son identité.

Parmi les opérations initiées lors de la mandature précédente, le permis de construire « VO<sup>2</sup> » a été délivré et permettra la signature d'une vente définitive avant la fin de l'année, libérant ainsi l'encaissement par la commune d'une partie des droits à construire et du bail emphytéotique associé aux 53 logements aidés.

En termes de production de logement social, la Ville poursuit et intensifie son effort d'investissement par sa politique de préemption systématique des chambres de service afin de les réunir et de les revendre aux bailleurs sociaux. Une politique d'acquisition volontariste a déjà été initiée en 2020. La Ville envisage de passer à une étape décisive en transformant ces préemptions opportunistes en démarche d'utilité publique.

Elle intervient également de manière proactive sur chaque projet pour garantir la réalisation de logements sociaux sur les opérations immobilières privées ou éventuellement en tant qu'investisseur, occasionnant le paiement de surcharges foncières déductibles de la pénalité SRU.

En ce qui concerne le projet médiathèque : les études ont été poursuivies toute l'année 2020 avec le groupement représenté par le cabinet Basalt Architecture. Le permis de construire a été signé en octobre. Les appels d'offres seront lancés en fin d'année. Le chantier pourrait commencer dans le courant du premier trimestre 2021 pour s'achever en 2023. Parallèlement, une étude fine des frais de fonctionnement sera menée afin d'étudier toutes les synergies possibles et d'en réduire l'impact budgétaire.



### **3 – Les prévisions budgétaires 2020 et 2021**

#### **Estimations 2020**

Les résultats définitifs de l'année 2020 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés sont présentés ci-dessous.

##### a - Section de fonctionnement

Fonctionnement (en k€)	2019	BP 2020	Estimé 2020	Estimé/BP
Recettes de fonctionnement	14 548	13 929	13 903	-0,2%
Dépenses de fonctionnement	12 472	12 885	12 661	-1,7%
Epargne brute	2 076	1 044	1 242	

**Les recettes de fonctionnement estimées pour l'année 2020** sont stables par rapport aux prévisions budgétaires.

La crise sanitaire devrait peser sur les participations familiales au titre des services scolaires, périscolaires et de restauration qui n'ont pas été assurés compte tenu des restrictions sanitaires, ainsi que sur les recettes domaniales (stationnement et droits de mutation). Mais le plan de sauvegarde des recettes communales mis en place au premier semestre devrait permettre de compenser une partie de la baisse.

Le coût net de la crise sanitaire est évalué à 160 k€ à ce stade pour l'exercice 2020.

Les recettes fiscales devraient progresser de 1% compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives fixée à 0,9% pour la taxe d'habitation et à 1,2% pour la taxe foncière en 2020.

On rappellera que l'Etat s'est engagé à compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les communes

Mais le solde apparait négatif dès 2021, première année de compensation.

Par ailleurs, la réforme fige définitivement le taux de référence de la taxe compensée, obérant un des leviers fiscaux des communes.

La DGF poursuit sa décreue et a été notifiée pour un montant de 616 k€ en 2020, soit une baisse de 56 k€.

**Les dépenses de fonctionnement estimées** ressortent en baisse de 1,7 % par rapport aux prévisions budgétaires, compte tenu des économies de charges sur les services n'ayant pas pu être assurés pendant la crise sanitaire et de la baisse des consommations d'énergie et de nettoyage des installations fermées pendant la période de confinement.

Certaines charges supplémentaires dues à la crise sanitaire (masques, aide aux partenaires de la Ville) ont été couvertes par des dotations de la MGP et du département (110 k€).

Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions budgétaires.

Les charges de péréquation sont supérieures de 102k€ au montant inscrit au budget.

La gestion des charges courantes de la Ville est restée rigoureuse.

**L'épargne brute** de la commune (différence entre les recettes et frais de fonctionnement réels) devrait s'élever à 1 242 k€ en 2020 contre 1 044 k€ au budget.

Elle s'inscrit en baisse de 730 k€ par rapport à l'exécution courante 2019, les impacts principaux étant la crise sanitaire (-160 k€), la hausse des charges de péréquation (-250 k€), la baisse de la DGF (-60 k€) et des baisses de revenus divers : scolaire, logements communaux (-110 k€).

Hors surcoût de la crise sanitaire, l'épargne brute se serait établie à 1 400 k€, chiffre provisoire dans l'attente de l'arrêté définitif des comptes et de l'impact de la crise en année pleine.

#### b - Section d'investissement

Investissement (en K€)	2019	BP 2020	Estimé 2020	Estimé 2020 avec VO <sup>2</sup>
Recettes d'investissement	2 488	1 767	2 486	4 799
Dépenses d'investissement	3 953	3 894	4 137	4 137
Résultat d'investissement	- 1 465	- 2 127	- 1 651	662

**Les recettes d'investissement** sont principalement constituées des versements du FCTVA et des subventions d'investissement. Leur montant est directement indexé sur le niveau des investissements N-1 et N.

**Les dépenses d'investissement** s'exécutent en général de manière variable par rapport aux prévisions budgétaires pour des raisons opérationnelles.

Le décalage du projet médiathèque a été compensé en partie par les travaux d'enfouissement, et le report sur 2020 d'une partie des investissements sur les terrains de sport Yves du Manoir, la place de la gare et le centre culturel.

Une opération financière additionnelle a été enregistrée dans l'année. Il a en effet été décidé de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt bancaire (406 k€) dont le taux d'intérêt était élevé.

**Le résultat d'investissement** est supérieur à la prévision budgétaire pour un montant de 477 k€. Le projet médiathèque a en effet été décalé en exécution, mais les subventions de la DRAC ont néanmoins été maintenues.

Le résultat d'investissement ressort à – 1 651 k€ avant prise en compte de l'opération VO<sup>2</sup>.

Cette opération devrait donner lieu à un premier versement potentiel de 2 313 k€ correspondant à la quote-part du prix versé dans le cadre de la signature d'un bail emphytéotique et à 20% des droits à construire. On notera que les flux VO<sup>2</sup> repris dans la note sont exprimés pour leur montant HT, l'échéancier des flux de TVA n'étant pas figé à ce stade.

### c – Synthèse 2020

Synthèse financière (en k€)	2019	BP 2020	Estimé 2020	Estimé 2020 avec VO <sup>2</sup>
Résultat total (F+I)	611 -	1 083 -	409	1 904
Epargne brute	2 076	1 044	1 242	
Annuité d'emprunt	283	296	642	

Le résultat total estimé (fonctionnement et investissement) s'établit à – 409 k€ avant prise en compte du projet VO<sup>2</sup>, le résultat de fonctionnement étant inférieur au besoin de financement des investissements.

L'équilibre devrait être assuré par le premier encaissement du projet VO<sup>2</sup>.

Si celui-ci était bloqué par un recours, le résultat total s'équilibrera par le report de résultats antérieurs.

On notera que le montant des résultats antérieurs reportables s'élevait à 4 533 k€ au 31 décembre 2019.

Le principe d'équilibre budgétaire relatif au financement de l'annuité d'emprunt (et du remboursement anticipé exceptionnel) de la Ville par l'épargne brute est respecté.

### **Objectifs 2021**

L'incertitude conjoncturelle dans laquelle sont bâties les hypothèses 2021 nécessite un degré de prudence supérieur aux années précédentes.

Il est en effet difficile de savoir quelles seront les répercussions à l'échelon communal de la baisse anticipée des recettes de fiscalité économique au niveau de l'intercommunalité. Cette baisse provient tant du contexte économique que de la décision politique (réduction des impôts de production dans le cadre du plan de relance).

Par ailleurs, la question de la poursuite du soutien de l'Etat à l'échelon communal, effective en 2020 dans le cadre du plan de sauvegarde des recettes, n'est pas tranchée à ce stade.

La prolongation de la crise sanitaire et l'impact des nouvelles mesures de restriction remettent également en cause les premières estimations de rebond de l'activité en 2021.

### **a - Section de fonctionnement**

Fonctionnement (en k€)	BP 2020	BP 2021	2021/2020
Recettes de fonctionnement	13 929	13 897	-0,2%
Dépenses de fonctionnement	12 885	12 992	0,8%
Epargne brute	1 044	905	

Compte tenu du caractère atypique de l'exécution 2020, la base de comparaison retenue est le budget 2020 et non pas l'estimé 2020.

**Les recettes de fonctionnement** sont stables.

A taux inchangés, la revalorisation des valeurs locatives retenue au budget s'élève à 1%, progression inférieure à la moyenne des dernières années (+1,1%).

On rappellera qu'à partir de 2021, le solde de taxe d'habitation due par les ménages aisés sera perçu par l'Etat.

La suppression totale de la perception par la commune de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert, à partir de 2021, de l'actuelle part départementale de la taxe foncière à laquelle sera affecté un coefficient correcteur pour assurer une compensation à l'euro près.

Ce mécanisme devait permettre à la Ville de conserver le dynamisme des bases, à l'inverse des réformes précédentes.

Pour autant, en 2021, la Ville devrait d'ores et déjà perdre 160 K€ de recettes correspondant d'une part à la non-compensation des exonérations décidées par l'Etat (120 K€) et d'autre part par la non-perception d'une partie de la revalorisation des bases.

Les ressources fiscales de la commune seront totalement assises sur la taxe foncière à l'avenir.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est retenue pour un montant de 565 k€, contre un montant perçu de 616 k€ en 2020.

Les droits de mutation sont par nature dépendants de la dynamique du marché immobilier. La conjoncture immobilière étant plus incertaine que les années précédentes, le montant retenu pour 2021 s'établit à 1 050 k€ (1 190 k€ en 2019).

Compte tenu de la crise sanitaire, la Ville de Vaucresson n'a pas procédé à une augmentation des tarifs des services pour la rentrée 2020. Celle-ci a été décalée et pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les recettes au titre de ces services sont enregistrées au budget 2021 sans hypothèse de confinement sur l'année.

**Les dépenses de fonctionnement** devraient progresser de 0,8% (la moyenne annuelle 2016-2020 s'établit à + 2,8%).

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de charges de la Ville. Elles devraient progresser de 2,3% par rapport à l'inscription budgétaire 2020.

La hausse provient, à effectifs constants, des éléments statutaires, de l'harmonisation du régime indemnitaire, ainsi que des coûts 2021 relatifs à l'organisation des élections départementales et régionales et du recensement.

Il est prévu le recrutement d'un directeur de pôle. Le projet de guichet unique et le regroupement des équipes par pôle, sous la direction d'un directeur de pôle, devraient permettre d'optimiser l'organisation des ressources humaines de la municipalité à moyen terme.

En parallèle, la Ville ne relâche pas ses efforts sur l'optimisation des dépenses à tous les niveaux et a engagé une réflexion sur la mutualisation de projets avec Garches pour optimiser les ressources communes (vidéoprotection, informatique).

La charge de péréquation est prévue en augmentation de 100 k€.

La contribution d'intercommunalité (FCCT) versée à Pold devrait rester stable, mais les mécanismes de rétrocession de la hausse d'une partie de la fiscalité économique, venant en déduction de ce poste, pourraient être impactés par la crise actuelle.

Au total, **l'épargne brute** devrait s'élever à 905 k€, contre une épargne brute de 1 043 k€ au budget 2020.

#### b - Section investissements

Investissement (en K€)	BP 2020	BP 2021
Recettes d'investissement	1 767	4 715
Dépenses d'investissement	3 894	6 612
Résultat d'investissement	- 2 127	- 1 897

Les priorités en matière **d'investissement** s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents à savoir :

- La rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux
- Des investissements en faveur de l'accessibilité et plus globalement des mises aux normes techniques et réglementaires
- L'amélioration du confort des usagers et la prise en compte des nouveaux besoins
- La poursuite de l'amélioration de la voirie, des diverses installations municipales et sportives

Par ailleurs, la municipalité privilégie les investissements permettant de dégager des économies futures en fonctionnement.

Dans ce contexte, les principaux investissements planifiés en 2021 sont les suivants :

- La démolition des deux maisons du centre-ville (report 2020)
- La poursuite de l'enfouissement des réseaux et du passage en Led du réseau d'éclairage
- La réalisation des terrains synthétiques sur le site du Haras Lupin
- Le réaménagement du cimetière
- La remise à niveau d'une première tranche du réseau de vidéoprotection avec l'optique de le relier au CSU de Garches
- Une étude de réaménagement de la Mairie avec l'objectif de recentrer les services
- Le début des travaux de construction de la médiathèque et de la rénovation du restaurant municipal

**Les recettes d'investissement** de l'année sont constituées des versements du FCTVA et des subventions attendues des différentes instances partenaires de la Ville :

- Le contrat de développement territorial (conclu avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) d'une durée de trois ans permettra de financer le projet de la médiathèque en 2021. Le d'un nouveau contrat triennal (2021-2023) devrait également contribuer au financement des deux terrains synthétiques (football et rugby) au Haras Lupin
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) devrait prendre en charge 80% du coût du passage en Led de l'éclairage urbain
- Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), alimenté par la MGP, soutiendra la Ville sur les projets de réaménagement du cimetière et d'enfouissement des réseaux de communication
- La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sera un important contributeur pour l'opération de construction de la médiathèque à hauteur de 40% du financement des études et de la construction
- Le SIGEIF financera à 100% les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et augmentera son financement des actions d'efficacité énergétique des bâtiments

Le montant total des investissements de l'année 2021 s'élève à 6 612 k€, incluant le projet de médiathèque/restaurant municipal et le projet des terrains synthétiques du Haras Lupin pour 3 556 k€. Nets de subventions, ces deux projets ressortent sur l'année à 500 k€.

Le résultat d'investissement 2021 ressort à – 1 897 k€.

Les reports 2020 sur les deux grands projets s'élèvent à 1 430 k€. Ils constituent financièrement des dépenses d'investissement de l'exercice sur lesquels ils sont reportés, même s'ils ont été comptablement déduits du résultat d'investissement de l'année précédente.

### c- Synthèse 2021

Equilibre financier (en k€)	BP 2020	BP 2021
Résultat total (F+I)	- 1 083	- 992
Epargne brute	1 044	905
Annuité d'emprunt	296	185

Le résultat total estimé (fonctionnement et investissement) avant reports d'investissement s'élève à – 992k€.

Ce montant sera couvert par le report des résultats antérieurs et en particulier le résultat 2020 compte tenu du 1<sup>er</sup> versement relatif au projet VO<sup>2</sup>.

Le principe d'équilibre budgétaire relatif au financement de l'annuité d'emprunt (et du remboursement anticipé exceptionnel) de la Ville par l'épargne brute est respecté.

#### **4 – Perspective 2021-2023**

La programmation des investissements des opérations les plus importantes est recensée dans le tableau ci-après. Les dépenses sont exprimées en k€.

	2021		2022		2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Education - Enfance						
Restaurant Legagneur			1 222	675	407	200
Sports						
Terrains synthétiques	1 878	1 396				
Tennis couverts	15		460	122		
Aménagements sportifs			140	93	300	199
Culture						
Médiathèque	1 677	1 663	3 327	2 329	1 334	684
Aménagement						
Cimetière	278	142				
Enfouissement	266	85				
Services publics						
Hôtel de ville	63		740	600	260	140
Investissements courants						
	1 899	1 304	1 583	635	1 352	500
Foncier						
	536	125	450	125	450	125
<b>Total</b>	<b>6 612</b>	<b>4 715</b>	<b>7 922</b>	<b>4 579</b>	<b>4 103</b>	<b>1 848</b>
<b>Résultat</b>	<b>-1 897</b>		<b>-3 343</b>		<b>-2 255</b>	

Le total des investissements ressort à 18 637 k€ sur la période 2021-2023. Sur cette même période, les trois grands projets (médiathèque, restaurant municipal et terrains synthétiques) s'élèvent à 9 845 k€.

Ces trois projets représentent à ce stade un montant net de subventions et de FCTVA de l'ordre de 1 500 k€.

D'autres subventions sont en cours d'identification : le département a confirmé pour la médiathèque un abondement supplémentaire de 650 K€, au regard de l'évolution du projet. Le restaurant municipal bénéficiera de subventions additionnelles.

Par ailleurs, le coût des terrains synthétiques n'est pas définitif et pourrait être réduit.

Dans l'hypothèse d'un excédent de fonctionnement 2022 et 2023 d'un montant stabilisé à 1,2 M€, le résultat total de la période 2021-2023 ressortirait à – 3 500 k€, avant les recettes du projet VO<sup>2</sup>.

Le financement du programme d'investissements s'équilibre grâce aux recettes du projet VO<sup>2</sup>, retenues pour un montant de 4 386 k€ sur la période 2021-2023.

Si ce projet venait à être bloqué par un recours, la Ville envisagerait toutes les solutions pour ne pas mettre à l'arrêt la dynamique d'investissement et ne pas pénaliser l'ensemble des Vaucressonnais ayant exprimé leur attente d'une relance des grands projets.

Compte tenu des frais de fonctionnement des nouveaux équipements et services envisagés sur la période (dont Médiathèque et vidéo protection), le résultat de fonctionnement devra être consolidé à terme pour continuer à alimenter le budget d'investissement de la ville.

La Ville est gérée avec rigueur depuis de nombreuses années mais la pression due à la hausse des péréquations, la baisse des dotations et les mesures fiscales défavorables (compensation de la TH, nouvelle taxe sur les parkings), conduisent à une érosion significative de ses marges de manœuvre financières depuis 3 ans.

En effet, le résultat de fonctionnement est passé de 3 M€ en 2016 à un estimé 2020 de 1,2 M€, plus de la moitié de cet écart provenant de la baisse des dotations, la hausse des péréquations et l'impact de la crise.

Les efforts d'économies seront poursuivis sans obérer la capacité à la pérennité à long terme des services municipaux et préserver la capacité d'investissement de la Ville.

La latitude d'optimisation des dépenses, si elle existe encore dans certains domaines, ne peut à elle seule permettre de retrouver un résultat de fonctionnement satisfaisant, compte tenu de la poursuite attendue de l'érosion du solde dotations / péréquations.

Il sera nécessaire de réétudier en parallèle les perspectives de recettes de la Ville, dans l'optique de retrouver un excédent de fonctionnement satisfaisant : tarifs des services, redevances domaniales, revenus du patrimoine, revenus fiscaux.



## **5 – Gestion de la dette**

Etablissement	Encours 31/12/19	Encours 31/12/20	Taux d'intérêt	Terme
Crédit Mutuel	465 281	-	3,45%	2023
Société Générale	3 632 025	3 455 295	4,54%	2034
<b>Total</b>	<b>4 097 306</b>	<b>3 455 295</b>		

La Ville disposait au 31 décembre 2019 d'un encours de dette bancaire d'un montant de 4 097 k€.

En parallèle, la Ville disposait d'un excédent de trésorerie significatif, dont le montant s'élevait à 3 896 k€. Ce montant est placé, selon les dispositions réglementaires, sans intérêts à la banque de France.

Tout en tenant compte de la nécessité de disposer d'une capacité de financement excédentaire pour réaliser ses projets d'investissement et gérer les aléas conjoncturels éventuels, la Ville a remboursé par anticipation et sans pénalité l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel au 30 septembre 2020 pour un montant de 405 k€.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élèverait par conséquent à 3 455k€.

Le montant des intérêts pour l'année 2021, après remboursement de l'emprunt Crédit Mutuel, s'élèvera à 156 k€. L'annuité en capital sera d'un montant de 185 k€.

On rappellera que la dette communale est classée **1A** selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.